



#195

MAI 2018



Manpower®

AVEZ-VOUS BIEN
**L'APPLI
MOBILE**
MON MANPOWER
EN POCHE ?

Mon Manpower au quotidien

La Websérie 100% Appli mobile

Le e-contrat Manpower

chaque jour, faisons
grandir la confiance



Mon Manpower au quotidien L'appli mobile 100% utile

Avec l'appli Mon Manpower, vous accédez au meilleur de nos services et fonctionnalités en ligne.

De la recherche d'offres à la gestion de vos congés payés, notre appli est l'outil indispensable pour gérer simplement et efficacement votre vie d'intérimaire.



Recherche intuitive et personnalisée :

un moteur de recherche performant pour des offres d'emploi pertinentes.



Les infos clés pour démarrer sa mission :

plan d'accès interactif, date et heure de rendez-vous... tout pour réussir votre 1^{er} jour de mission.



Poser des congés payés :

un outil simple et unique pour saisir et suivre vos demandes d'absences rémunérées.



Accéder à son e-coffre fort :

10 Go ultra sécurisés et gratuits pour consulter vos contrats de travail, vos fiches de paie et stocker à vie, tous vos documents personnels.



Suivre sa rémunération :

Vous consultez vos relevés d'activités, passez vos demandes d'acomptes sur salaire et suivez l'état de leur traitement.



Se constituer une épargne sécurisée, rémunérée au taux exceptionnel de 8%, en plaçant vos IFM sur votre Compte CET.



Le saviez-vous ?



Sur mobile ou sur votre ordinateur, votre profil est toujours à jour : toute action effectuée sur l'appli est instantanément synchronisée avec votre profil sur manpower.fr



Pensez à vous créer des alertes emploi et activer les notifications pour recevoir en priorité les dernières offres d'emploi.

Chiffres clés



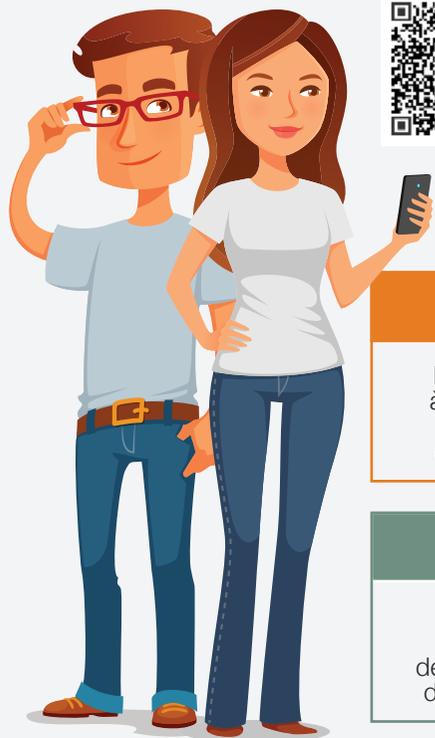
558 910
téléchargements
(au 6 avril)

+ DE 3 MILLIONS
de visites enregistrées
sur l'application lors
des 3 derniers mois



Et vous,
l'avez-vous en poche ?
Téléchargez-la gratuitement

▶ LA WEBSÉRIE 100% APPLI MOBILE



Découvrez chaque mois sur notre chaîne **YouTube** des conseils et astuces pour optimiser votre utilisation de l'appli mobile.

#1

Répondre à une offre d'emploi en un clic

#2

Accéder à son Compte Epargne Temps

#3

Rechercher une offre d'emploi et se créer une alerte

#4

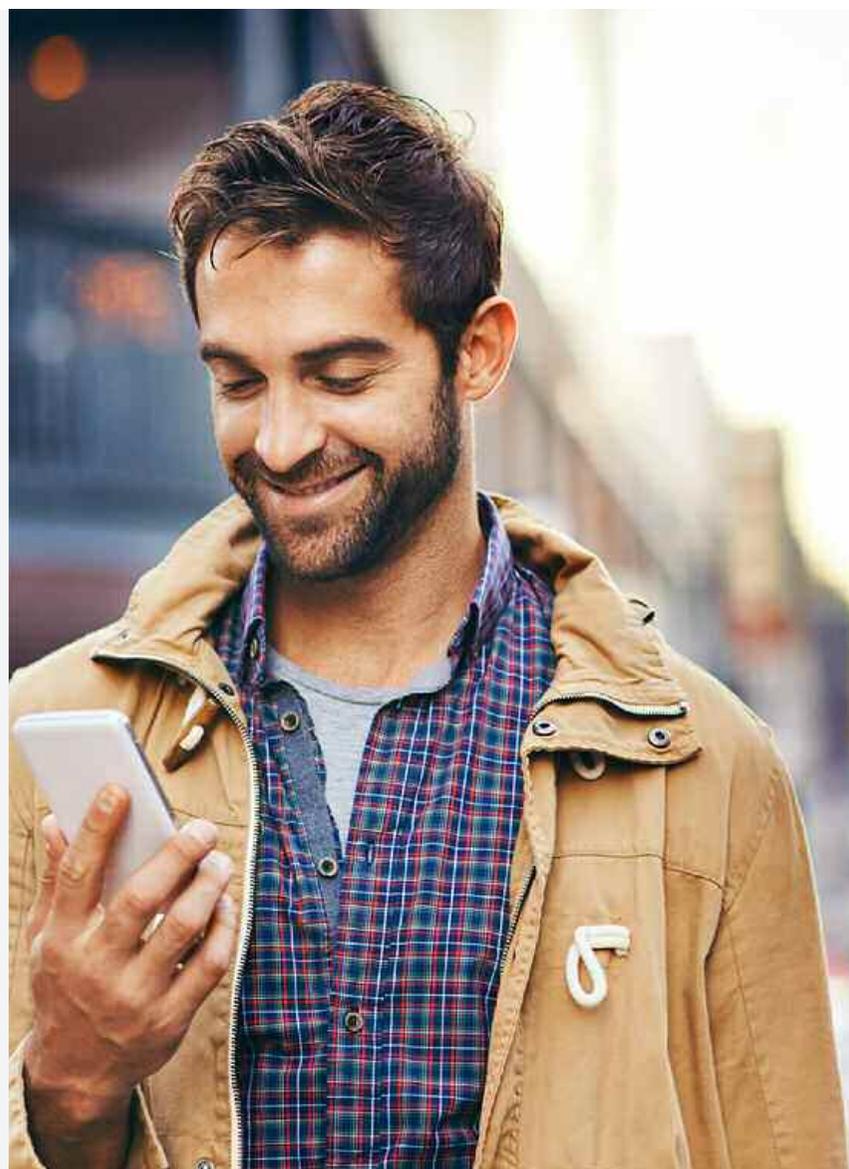
Déposer ses jours de congés et d'absences

#5

Accéder à son bulletin de paie électronique

#6

Demander un acompte sur salaire



NOUVEAU ! LE E-CONTRAT MANPOWER

Bientôt vous pourrez signer et transmettre vos contrats de travail à votre agence d'un seul clic, où que vous soyez.

Plus rapide : une notification par mail vous informe qu'un nouveau contrat doit être signé. Un seul clic et c'est réglé, vous n'avez à vous occuper de rien, votre contrat est instantanément transmis à votre agence.

Plus économique : vous n'avez plus à affranchir l'envoi retour de votre contrat signé.

Plus sûr : votre certificat électronique personnel garantit la sécurité des échanges.

Plus simple : votre e-contrat est automatiquement archivé dans votre e-coffre.

Pensez à valider votre adresse mail pour être sûr(e) de profiter de la signature électronique et de tous les services 100% en ligne de Manpower !



EN SAVOIR PLUS SUR

[le e-contrat Manpower](#)



► VOS AVANTAGES⁽¹⁾

DÈS VOTRE INSCRIPTION EN AGENCE

Accédez à des cours en ligne gratuits sur **Manpower Training**, 24h après votre 1^{ère} connexion sur *Mon Manpower*.

Pensez à activer votre CPF sur **moncompteformation.gouv.fr**



DÈS VOTRE 1^{ÈRE} HEURE DE MISSION

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, application mobile, Congés Payés...

Accès au Compte Epargne Temps (CET).



À PARTIR DE

400 heures	Des actions de formation ou d'accompagnement de sécurisation de votre parcours.	600 heures	Comité Central d'Entreprise.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.	1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional ⁽²⁾ .	2 000 heures⁽³⁾	Entretien professionnel.
507 heures	Action Logement Manpower.	16 070 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € ⁽⁴⁾ .



*Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28

DÈS 60 JOURS DE MISSIONS CHEZ MANPOWER



Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

APRÈS 1 AN D'EXPÉRIENCE



Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Hotline intérimaires

0 809 400 166 Service gratuit + prix appel

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (3) À partir de 2000 h, sur les 24 derniers mois dont 1000 h, et plus sur les 12 derniers mois chez Manpower. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, et 48 210h pour 30 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précédant le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org - FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.faftt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : interim.ag2ramondiale.fr, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com.

Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiegmanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpower@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.c.e@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@cemanpowersudouest.com.

Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Nantes : sec.chsct.nantes@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire/Charentes Maritimes : chsct.paysdelaloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

Lettre Entre Nous n°195, Mai 2018 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297 Siège social : 13 rue Ernest Renan - 92000 Nanterre. Tél. : 01 57 66 10 00 - Garant financier (Art. L.1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. entre.nous@manpower.fr - www.manpower.fr - Directeur de la publication : Corinne Mao - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1626-8563 - Imprimé sur papier 100% recyclé.

RETROUVEZ LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS SUR VOTRE ESPACE

Mon Manpower



Mon Manpower au quotidien
L'appli mobile 100% utile

La Websérie
100% Appli mobile

Nouveau !
Le e-contrat Manpower

Vos avantages